
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 11

Votants: 10

Séance du 09 juin 2020

L'an deux mille vingt et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 09 juin 2020, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jasmine PUCH-NEDELLEC, Sophie ROBERT, Jean-Luc ASTUGUES, Philippe CHARLIER, Raymond DELPIC, Simone LAMARQUE, Jean-Pierre LAMOTHE, Frank MONTAUBAN, Martine SERRES, Yaël SMERZ

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Sophie ROBERT

Objet: Vote compte de gestion 2019 - DE 2020 012

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PUCH-NEDELLEC Jasmine

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SAINT-MARTIN, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote du compte administratif - DE 2020 013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PUCH-NEDELLEC Jasmine délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par PUCH-NEDELLEC Jasmine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	8 336.74			121 951.09	8 336.74	121 951.09
Opérations exercice	100 738.16	103 834.46	160 155.83	221 564.87	260 893.99	325 399.33
Total	109 074.90	103 834.46	160 155.83	343 515.96	269 230.73	447 350.42
Résultat de clôture	5 240.44			183 360.13		178 119.69
Restes à réaliser						
Total cumulé	5 240.44			183 360.13		178 119.69
Résultat définitif	5 240.44			183 360.13		178 119.69

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT-MARTIN, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - DE 2020 014

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 183 360.13

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	121 951.09
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	6 274.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDEMENT	61 409.04
Résultat cumulé au 31/12/2019	183 360.13
A.EXCEDEMENT AU 31/12/2019	183 360.13
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	5 240.44
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	5 240.44
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	178 119.69
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à SAINT-MARTIN, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Tarifs concessions cimetièrre à compter du 1er juillet 2020 - DE 2020_015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux divers aménagements effectués au cimetière, il convient de fixer le nouveaux tarifs pour les concessions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants, à compter du 1er juillet 2020 :

- concession pour caveau 2 places (2,50 m X 1,20 m) = 70 € pour 15 ans,
- concession pour caveau 4 places (2,50 m X 2 m) = 100 € pour 15 ans,
- concession pour caveau ou casurne cinéraire :

* 1ère souscription comprenant le bâti = 375 € pour 15 ans,

* renouvellement = 100 € pour 15 ans.

Des frais de 25 € de droits d'enregistrement sont à rajouter à chaque souscription et renouvellement.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jour, mois et an susdits.